

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 11 NOVEMBRE 2024**

---

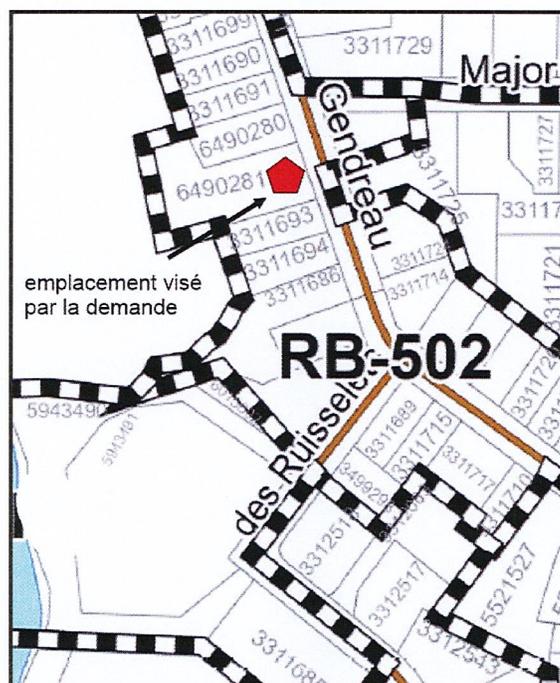
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS À LOGEMENTS SUR DES PROPRIÉTÉS SITUÉES EN BORDURE DES RUES GENDREAU, MICHAUD ET SAINT-MARC, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

**1. Adoption des premiers projets de résolution autorisant les demandes**

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 15 octobre 2024, le conseil a adopté les premiers projets de résolution ayant pour effet d'autoriser les projets suivants.

**Demande visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements sur le lot numéro 6 490 281 situé en bordure de la rue Gendreau dans la zone RB-502**

Cette demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, seules les habitations d'un maximum de trois logements sont autorisées dans la zone concernée. Le plan ci-joint illustre la localisation de l'emplacement visé par la demande.



**Demande visant à permettre la construction de deux bâtiments résidentiels de six logements sur la propriété du 78, rue Michaud, située dans la zone RA-103**

La résolution autorisant la demande a également pour effet de permettre une hauteur de deux étages et demi et de 10 mètres pour les habitations ainsi qu'une largeur minimale de 24 mètres pour les deux lots.

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 octobre 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 octobre 2024.

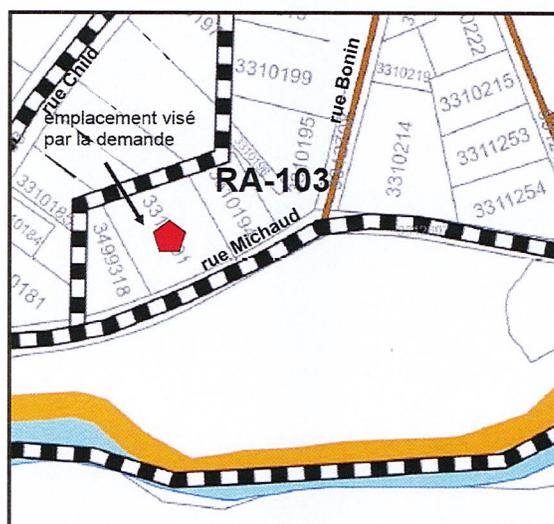
Donné à Coaticook, ce 16 octobre 2024.

La greffière,



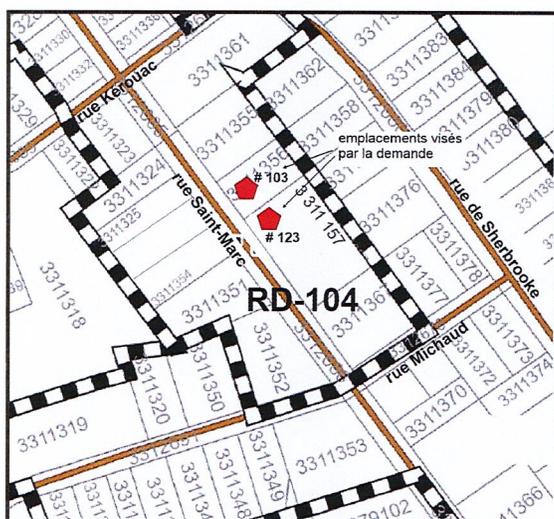
Geneviève Dupras

Cette demande nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, seules les habitations d'un maximum de deux logements sont autorisées dans la zone concernée, que leur hauteur est limitée à deux étages et à 9 mètres et que la largeur minimale d'un lot pour le type d'habitation projeté est de 25 mètres. Le plan ci-joint illustre la localisation de l'emplacement visé par la demande.



**Demande visant à permettre une hauteur de bâtiment de deux étages et demi et de 10 mètres, ainsi qu'une largeur minimale de 19 mètres pour les lots visés, dans le cadre d'un projet de construction de deux bâtiments résidentiels de six logements sur la propriété du 103 rue Saint-Marc ainsi que sur une partie de la propriété du 123, rue Saint-Marc située dans la zone RD-104**

Cette demande nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, la hauteur des habitations est limitée à deux étages et à 9 mètres dans la zone concernée et que la largeur minimale d'un lot pour le type d'habitation projeté est de 25 mètres. Le plan ci-joint illustre la localisation de l'emplacement visé par la demande.



La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 11 novembre 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les demandes et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

### 3. Consultation des premiers projets de résolution

4.

Les premiers projets de résolution autorisant les demandes sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les demandes.

DONNÉ à Coaticook ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras